Commune de La Sagne

INFO POPULATION

Le Conseil communal communique les informations suivantes :

Séance d'information publique

Comme toutes les communes du canton, La Sagne a finalisé la révision de son Plan d'aménagement local (PAL) qui va prochainement être présenté au Conseil général, pour validation. Le Conseil communal souhaite présenter ce dossier de manière très large. C'est la raison pour laquelle la population est invitée à une séance d'information publique le

Mardi 5 mars 2024 à 20h00

à la salle de spectacle

Cette soirée se déroulera en présence de Mme Audrey Girardet d'Urbaplan SA, bureau mandaté par la commune.

Il sera possible d'examiner les plans les mardi 5 mars 2024 et mercredi 6 mars 2024 de 09h00 à 11h00 et de 16h00 à 18h00 à la salle des sociétés.

****

Qualité de l'air

Du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE) a procédé à des mesures de qualité de l'air, au moyen de détecteurs placés sur le parking de la gare de Sagne-Crêt. Les résultats attestent que la qualité de l'air dans le village est très bonne, avec un faible niveau de polluants. Le rapport complet du SENE peut être consulté sur le site internet de la commune.

****

Taxe des chiens

Nous informons que les nouveaux détenteurs de chiens doivent s'annoncer spontanément au bureau communal et enregistrer leur animal via le site www.amicus.ch ou en sollicitant leur vétérinaire.

Le Conseil communal

Horaire du bureau communal

Lundi – mercredi – vendredi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi – jeudi : Fermé toute la journée

En dehors de l'horaire ci-dessus, possibilité de prendre rendez-vous en contactant préalablement le bureau communal. Téléphone : 032 931 51 06 – E-Mail : commune.lasagne@ne.ch

Février 2024